

On écrit de Venise que les sentinelles d'un poste avancé ont été attaquées le 24 septembre par un grand nombre de tirailleurs autrichiens. Les sentinelles, tout en répondant avec vigueur au feu de l'ennemi, ont été obligées de se replier sur les forts. Le canon a contraint les Autrichiens à se retirer.

Grâce à l'intervention de la garde nationale, les charivaris ont cessé à Vienne.

La fermentation augmente dans la Transylvanie. Le second régiment vaque à refuser l'obéissance au ministère hongrois. Une réunion populaire de cinquante mille Valaques armés, tenue à Plassendoch, s'est prononcée dans le même sens.

Le déficit du budget autrichien ne s'élève pas à moins de 150 millions de francs pour cette année, et à 100 millions de francs pour l'année prochaine, selon les évaluations du ministère lui-même.

On fait de nouveau courir en Pologne le bruit de la prochaine vice-royauté du duc de Leuchtemberg, gendre de l'empereur de Russie.

La république a été proclamée, le 24 juin, à Tahiti, en présence de nos marins et de la population indigène.

Un nommé M. de Graindrecoart, employé au consulat de France, ami de M. Thouvenel, chargé d'affaires de la république, vient d'être condamné par les tribunaux d'Athènes à trente-cinq jours de prison pour un guct-apeus, pendant la nuit, envers un Français. Les journaux d'Athènes, en enregistrant ce scandale, font des commentaires peu propres à soutenir la dignité de l'influence française en Grèce.

Israhim et Méhémet-Ali se trouvaient encore au Caire le 22 septembre, le premier très-souffrant et le second près de la mort.

Les Hongrois ont fait prisonniers le comte Georges Zichy et le comte Eugène accusés d'être d'intelligence avec Jellachich. Le premier a été pendu dans une île du Danube.

Le choléra a fait son apparition à Londres dans le cœur même de la métropole. Mercredi, deux personnes, le père et la fille, en ont été atteintes. Le père a succombé. Le fleau a également paru à Woolwich.

L'incident qui s'était produit, il y a un an, entre la cour de Rome et la Belgique, au sujet de la délégation d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire belge près le Saint-Siège, vient de se terminer d'une manière définitive.

Dès le mois d'avril dernier, la cour de Rome avait fait connaître que le choix de M. Leclercq était agréé. Cette agrégation

était conçue dans les termes les plus bienveillants pour l'honorable magistrat. Le gouvernement s'empressa de demander à M. Leclercq de se rendre au poste auquel il était appelé ; mais M. Leclercq persista à décliner l'honneur de représenter la Belgique à Rome, déclarant, dans une lettre adressée à M. le ministre des affaires étrangères, le 9 avril, qu'il agissait ainsi, non par souvenir de ce qui s'était passé, mais parce que les événements politiques qui remuaient l'Europe étaient d'une nature trop grave pour qu'il pût se décider à s'éloigner de son pays à d'aussi grandes distances.

M. le prince de Ligne vient d'être nommé ambassadeur à Rome en remplacement de M. Leclercq. M. le prince de Ligne sera, en même temps, accrédité près des autres cours d'Italie.

L'issue qui a été donnée à cette complication consolide heureusement les bonnes relations entre la Belgique et le Saint-Siège.

Des nouvelles de Barcelone, du 30 septembre, annoncent la suppression du journal *el Constitutional*, sur le motif qu'il s'efforçait d'exciter les passions et de diviser les défenseurs d'Isabelle.

Toutes les cellules des prisons de Madrid sont occupées. Le nombre des personnes emprisonnées est de six cents, dont cinq cents hommes et cent femmes.

On écrit de Malte : « Le choléra sporadique, la cholérine, la diarrhée et la dysenterie sévissent ici parmi les soldats et les femmes et enfants des soldats. La mortalité est quelquefois si rapide que l'on n'a pas le temps de transporter le malade à l'hôpital. Dans les îles Ioniennes ont précaité à l'égard de Malte vingt-un jours de quarantaine ; la Sicile et Naples, cinquante-un jours ; la Grèce se contente d'une quarantaine de cinq jours à l'état d'observation. »

Des journaux du cap de Bonne-Espérance nous apprennent que Prétorius a de nouveau levé l'étendard de la révolte contre l'autorité de la reine. On avait envoyé des troupes à sa poursuite ; sir H. Smith devait suivre ; il a offert 1,000 liv. st. pour la capture de Prétorius.

On annonce, d'après des nouvelles récentes de l'Océanie, que le commandant de nos forces navales, d'accord avec la reine Pomaré, avait jeté les fondements d'une ville qui sera désormais la capitale de l'île de Taïti.

Le château de Claremont réunit en ce moment presque toute la famille de l'ex-roi des Français. On sait que le 6 octobre est l'anniversaire de la naissance de Louis-Philippe, qui atteindra ce jour-là sa 75e année.

Les représentants économes.

Les rumeurs, les cris, le vacarme incandescent d'une partie de l'Assemblée nationale ont étouffé la proposition de M. Dalbis du Salze, tendant à supprimer l'indemnité des représentants. Nous ne reviendrons pas sur la question de l'indemnité en elle-même ; nous croyons seulement devoir recueillir quelques-uns des commentaires qui ont cours dans le public, le tout dans les intérêts même de la représentation nationale.

On se permet de dire que, chez un certain nombre de représentants, le désir de s'assurer le plus long-temps possible une liste civile quotidienne de 25 fr., ne serait pas étranger à la prolongation indéfinie de la session. Remarquez que chaque jour, beaucoup d'entre eux, souvent deux cents, trois cents, et d'avantage, font défaut à leur poste, sans aucun motif valable, et n'en touchent pas moins leurs 25 fr. Oh ! pour cet éparpillement ils sont d'une ponctualité exemplaire.

Une autre observation provoque aussi maintes critiques.

Quand la nation a doté ses représentants de 25 francs par jour, elle a entendu, probablement, leur donner les moyens d'avoir un certain *decorum*, d'existence ; elle a présumé, apparemment, que les 25 fr. reviendraient de la sorte, à la circulation. Ainsi l'avait compris le commerce de détail, les spectacles, tous les établissements publics, et dans leur détresse ils avaient fondé quelques espérances sur l'ouverture de l'Assemblée nationale.

Or, beaucoup de représentants paraissent considérer la chose tout différemment. Ils vivent avec une économie que l'on peut appeler rigoureuse ; ils dînent à 40 sous, voire même à 32 sous ; ils ne dépensent pas au-delà de 5 francs par jour, et nous ne comptons pas les dîners ministériels, qui sont autant d'épargné sur le restaurant. Si ces représentants économes ont envie de se donner le régal du spectacle, ils ne dédaignent pas de rechercher une loge ou une stalle de faveur ; d'occuper gratis, dans un théâtre à court de recettes, une place que la nation leur fournit grassement le moyen de payer.

De la sorte, ces députés si rangés mettent bien de côté 20 fr. par jour, sur les 25 : cela fait 600 fr. par mois. Si, par des discussions élastiques, par des lois organiques à perte de vue, on fait durer la session un an, ce sera 7,200 fr. qui grossiront l'escarcelle de chaque représentant si bon ménager, et qui serviront à l'achat d'une pièce de terre, d'une inscription de rente ou autres placements. Tel n'était pas le but de l'institution. L'indemnité n'aurait-elle pas un grave